

DIVERSITÉ, ÉGALITÉ, DÉONTOLOGIE

DES LACUNES EN TRIBUNE



Alors que tous les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur sont appelés à effectuer des formations portant sur le code de déontologie ainsi que sur la diversité et l'égalité dans notre institution, il est honteux que certains agissements perdurent et particulièrement parmi la catégorie des officiers censée donner l'exemple!

Une formation qui n'a pas porté ses fruits

Force est de constater que certains agissements perdurent en 2023, jusqu'à en faire l'objet d'un article de presse, entachant ainsi toute notre institution ainsi que les personnels qui la compose.

Aussi la pr<mark>ise de conscie</mark>nce tardive et les excuses prononcées n'effacent en rien les conséquences des errements d'un officier.

Tout propos discriminant est puni par la loi

Doit-on encore le rappeler ? Tout comme rappeler que certaines paroles ou actes peuvent faire l'objet d'une sanction administrative ?

Si de tels agissement restent minoritaires, ils n'en demeurent pas moins inacceptables.

NOUS INCITONS LES COLLÈGUES À SIGNALER À L'IGPN AINSI QU'À L'ASSOCIATION FLAG! TOUTE DÉRIVE CONSTATÉE.

LE SNIPAT DÉFENDRA TOUJOURS LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE!

